



Department of
Social Services

Ce que vous devez savoir à propos des lettres d'acquisition et des charges (électricité, eau, gaz, téléphone, etc.) FHEPS ou CITYFHEPS (French)

FHEPS peut être utilisé pour louer un appartement se situant dans les cinq (5) arrondissements de la ville de New York. Le programme de CityFHEPS peut être utilisé pour louer un appartement partout dans l'État de New York ou pour louer une chambre dans un appartement ou un logement dans une résidence pour personnes seules (Single Room Occupancy, SRO) dans les cinq (5) arrondissements de la ville de New York. Les montants du loyer et des charges (électricité, eau, gaz, téléphone, etc.) indiqués sur ce document ne sont valables que pour les locataires FHEPS potentiels ou pour des locataires CityFHEPS potentiels qui emménagent dans la ville de New York.

Si vous êtes un locataire CityFHEPS potentiel et que vous déménagez en dehors de la ville de New York, mais au sein de l'État de New York, veuillez consulter le site web DSS CityFHEPS pour connaître les montants en vigueur dans tout l'État à l'adresse <https://www.nyc.gov/site/hra/help/cityfheps-documents.page>.

Le montant indiqué sur la lettre d'acquisition est le montant maximum du loyer que vous êtes autorisé(e) à payer pour un appartement lorsque toutes les charges telles que le chauffage, l'eau chaude, l'électricité et le gaz de cuisson sont comprises.

Le tableau suivant vous aidera à identifier le montant maximal du loyer de votre bon si une partie ou la totalité des charges est à votre charge :

Taille du foyer	Nombre de chambres	<u>Toutes charges comprises</u>	Sans gaz de cuisson ni électricité	Avec gaz de cuisson uniquement	Avec électricité uniquement	<u>Aucune charge comprise</u>
1 pers.	* SRO	\$1,967	\$1,868	\$1,893	\$1,942	\$1,783
1 pers.	0 (Studio)	\$2,624	\$2,525	\$2,550	\$2,599	\$2,440
1 ou 2 pers.	1	\$2,696	\$2,584	\$2,612	\$2,668	\$2,484
3 ou 4 pers.	2	\$3,027	\$2,885	\$2,918	\$2,994	\$2,762
5 ou 6 pers.	3	\$3,777	\$3,606	\$3,643	\$3,740	\$3,464
7 ou 8 pers.	4	\$4,070	\$3,868	\$3,910	\$4,028	\$3,705
9 ou 10 pers.	5	\$4,680	\$4,448	\$4,494	\$4,634	\$4,263
11 ou 12 pers.	6	\$5,291	\$5,059	\$5,105	\$5,245	\$4,874
13 ou 14 pers.	7	\$5,901	\$5,669	\$5,715	\$5,855	\$5,484
15 ou 16 pers.	8	\$6,512	\$6,280	\$6,326	\$6,466	\$6,095
17 ou 18 pers.	9	\$7,122	\$6,890	\$6,936	\$7,076	\$6,705
19 ou 20 pers.	10	\$7,733	\$7,501	\$7,547	\$7,687	\$7,316

* Le SRO ne s'applique qu'au programme CityFHEPS.

(Tourner la page)

Ce que vous devez savoir à propos des lettres d'acquisition et des charges (électricité, eau, gaz, téléphone, etc.) FHEPS ou CITYFHEPS (suite)

Comment savoir quelles charges (électricité, eau, gaz, téléphone, etc.) sont comprises ?

- Le bail proposé précisera les charges qui sont comprises.
- L'annonce peut également indiquer les charges qui sont comprises. *Par exemple le chauffage et l'eau chaude sont compris.*
- Vous pouvez poser la question à l'agent immobilier ou au (à la) propriétaire

Puis-je accepter de payer la différence au (à la) propriétaire ?

Non, vous ne pouvez pas accepter de payer la différence au (à la) propriétaire. C'est ce qu'on appelle un « dessous-de-table » et les propriétaires s'engagent à ne pas recourir à cette pratique lorsqu'ils acceptent le bon. Cela permet de garantir que le montant de votre loyer correspond au montant indiqué dans le bail et que les loyers restent abordables pour tous.